



**VILLE DE BIOT**

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Biot  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
**VILLE DE BIOT**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 septembre 2015**

**Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire  
18h30 – Séance publique du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR**

---

**Rapporteur : Madame le Maire**

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2015.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-03. PROJET DES BACHETTES – Approbation du protocole d'accord transactionnel portant résiliation du contrat de délégation de service public sous forme concessive, relative à la construction et à l'exploitation du parc public de stationnement sur le secteur des Bâchettes, et fixation du montant de l'indemnité transactionnelle.
- 0-04. PROJET DES BACHETTES – Permis d'aménager sur le secteur des Bâchettes.

**Rapporteur : Monsieur Guy ANASTILE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué au Cadre de vie, aux Travaux et à la Mémoire nationale**

- 1-01. VOIRIE – Projet de sécurisation de l'entrée de ville Sud entre le jeu de boule et la Médiathèque – FISAC 2 – Approbation du projet – Autorisation donnée au Maire de demander des subventions.

**Rapporteur : Madame Véronique LEMARCHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Finances**

- 2-01. FINANCES – Budget Ville – Décision Modificative – DM n°2.

**Rapporteur : Madame Nathalie BRET, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines et à la Communication**

- 3-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).
- 3-02. RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la convention unique d'offre de services proposée par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes au titre des missions facultatives.

- 3-03. RESSOURCES HUMAINES – Mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne.
- 3-04. RESSOURCES HUMAINES – Définition du régime indemnitaire.

**Rapporteur : Monsieur Patrick CHAGNEAU, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué au Développement économique, à l'Économie sociale et solidaire et à la Ville numérique**

- 4-01. VILLE NUMÉRIQUE – Dématérialisation des convocations aux assemblées.
- 4-02. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Adhésion à Telecom Valley.

**Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement**

- 5-01. FONCIER – Acquisition de terrain et servitudes de tréfonds et passage en vue du remplacement du poste de refoulement des eaux usées – Quartier des Soulières – Parcelles cadastrées AD 478, 479 et 481.
- 5-02. AMÉNAGEMENT – Mise à bail emphytéotique administratif des parcelles cadastrées section BK n°23, 424 et 425 auprès de la SACEMA (Société Anonyme de Construction d'Économie Mixte d'Antibes).

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul CAMATTE, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité et aux Risques naturels**

- 6-01. RISQUES NATURELS – Plan Communal de Sauvegarde – Avenant n°1 à la convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'accès à la plateforme RAINPOL – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant.
- 6-02. RISQUES NATURELS – Plan Communal de Sauvegarde – Renforcement et protection des sirènes d'alerte à la population – Autorisation donnée au Maire de demander des subventions.

**Rapporteur : Madame Claudette BROSSET, 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée à la Vie Scolaire et aux Loisirs**

- 7-01. VIE SCOLAIRE – Information – Rentrée scolaire.
- 7-02. VIE SCOLAIRE – Signature de la convention d'accès et d'utilisation du complexe aquatique Nautipolis relative à la natation scolaire.
- 7-03. VIE SCOLAIRE – Accueil des structures des Temps d'Activités Périscolaires de la Petite Enfance et des Centres de Loisirs au sein de la Médiathèque Communautaire - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune de Biot.

**Rapporteur : Monsieur Gérard VINCENT, Conseiller Municipal, délégué aux Solidarités et à la Vie associative**

- 8-01. CCAS – Information – Projet d'extension territoriale des dispositifs Alzheimer du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Antibes.

**Rapporteur : Alain CHAVENON, Conseiller Municipal, délégué aux situations de Handicap**

- 9-01. HANDICAP – Présentation et validation du dossier Agenda Accessibilité Programmée (ADAP ville de Biot).

**Rapporteur : Maximilian ESSAYIE, Conseiller Municipal, délégué à l'Écocitoyenneté et à la politique Culturelle**

10-01. SANTÉ – Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) relative à la gestion et au recueil des données des défibrillateurs automatisés externes.

**Rapporteur : Monsieur Raymond RUDIO, Conseiller Municipal, délégué à la Réduction et à la Valorisation des Déchets**

11-01. DÉCHETS – Présentation du rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2014.

Biot, le 16 septembre 2015

Le Maire,



Guilaine DEBRAS  
Vice-présidente de la CASA



**VILLE DE BIOT**

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Nord  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
**VILLE DE BIOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations du Conseil Municipal

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

**COMPTE - RENDU**

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Après l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2015, la séance se poursuit par une présentation du projet d'extension territoriale des dispositifs Alzheimer du CCAS et par celle du rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

##### **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2015.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015.

##### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Maire ou son représentant.

#### **PROJET DES BACHETTES**

**Approbation du protocole d'accord transactionnel portant résiliation du contrat de délégation de service public sous forme concessive, relative à la construction et à l'exploitation du parc public de stationnement sur le secteur des Bâchettes, et fixation du montant de l'indemnité transactionnelle.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le projet de protocole transactionnel portant résiliation du contrat de délégation de service public précité conclu, le 10 janvier 2012.

APPROUVE le montant de l'indemnité transactionnelle, globale, forfaitaire et définitive fixé à 875 575 euros soit, après déduction de la subvention d'équipement de 696 530.60 euros, le versement de 179 044.40 euros à la société VINCI PARK France.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer, avec la société VINCI PARK France le protocole transactionnel.

##### **Permis d'aménager sur le secteur des Bâchettes.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de permis d'aménager sur le secteur délimité par le périmètre d'étude et à signer tous les actes y afférents.

## **VOIRIE**

### **Projet de sécurisation de l'entrée de ville Sud entre le jeu de boule et la Médiathèque – FISAC 2 – Approbation du projet – Autorisation donnée au Maire de demander des subventions.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le principe d'aménagement de la RD 4 entre le jeu de boule et la Médiathèque communautaire.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à déposer les déclarations de travaux en relation avec ce projet (WC public, containers enterrés).

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à demander des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et de la CASA (au titre des aménagements relatifs à l'application des règles du PDU – Plan de Déplacements Urbains), pour aider la commune à financer ce projet.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget dans la perspective du lancement des marchés correspondants.

## **FINANCES**

### **Budget Ville – Décision Modificative – DM n°2.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de la Ville telle que définie.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

### **Adhésion à la convention unique d'offre de services proposée par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes au titre des missions facultatives.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'adhérer au dispositif de convention unique d'offre de services proposé par le CDG06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement, tel qu'exposé dans la délibération n° 2015-25 du CDG06 jointe en annexe à la délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention unique d'offre de services présentée par le CDG06 ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention.

### **Mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

ABROGE les dispositions du précédent dispositif d'évaluation.

FIXE, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la délibération.

APPLIQUE ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité.

### **Définition du régime indemnitaire.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)  
ABROGE les dispositions du précédent régime indemnitaire.  
ADOpte le nouveau régime indemnitaire des agents publics communaux titulaires, stagiaires et non-titulaires comme explicité.  
DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012.

## **VILLE NUMÉRIQUE**

### **Dématérialisation des convocations aux assemblées.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la mise en place de la transmission des convocations par voie dématérialisée.

PREND ACTE que les premières convocations transmises prendront la forme d'un test et que chaque destinataire devra répondre à ces envois afin de valider le processus avant la mise en production effective.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **Adhésion à Telecom Valley.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association Telecom Valley pour l'année 2016.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

## **FONCIER**

### **Acquisition de terrain et servitudes de tréfonds et passage en vue du remplacement du poste de refoulement des eaux usées – Quartier des Soulières – Parcelles cadastrées AD 478, 479 et 481.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition du terrain et des servitudes sur les parcelles cadastrées AD 478, 479 et 481, nécessaire au déplacement du poste de refoulement du quartier des Soulières, pour un montant de 5 000 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents.

## **AMÉNAGEMENT**

### **Mise à bail emphytéotique administratif des parcelles cadastrées section BK n°23, 424 et 425 auprès de la SACEMA (Société Anonyme de Construction d'Économie Mixte d'Antibes).**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

AUTORISE Madame le Maire à signer le BEA (Bail Emphytéotique Administratif) avec la SACEMA.

AUTORISE la SACEMA à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

## **RISQUES NATURELS**

### **Plan Communal de Sauvegarde – Avenant n°1 à la convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'accès à la plateforme RAINPOL – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer le projet d'avenant n°1 à la convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'accès aux données hydrologiques de la plateforme RAINPOL.

### **Plan Communal de Sauvegarde – Renforcement et protection des sirènes d'alerte à la population – Autorisation donnée au Maire de demander des subventions.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le renforcement et la protection des sirènes d'alerte à la population tel que décrit dans la délibération.  
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à effectuer les demandes de subvention auprès de la Région PACA et de la CASA.

#### **VIE SCOLAIRE**

**Signature de la convention d'accès et d'utilisation du complexe aquatique Nautipolis relative à la natation scolaire.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention tripartite présentée.  
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Accueil des structures des Temps d'Activités Périscolaires de la Petite Enfance et des Centres de Loisirs au sein de la Médiathèque Communautaire - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune de Biot.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune de Biot.

#### **HANDICAP**

**Présentation et validation du dossier Agenda Accessibilité Programmée (ADAP ville de Biot).**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du rapport établis par le prestataire.  
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le CERFA réglementaire « Demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ».  
ENGAGE la commune pour la mise des budgets pluriannuels N+1 à N+6 pour satisfaire à ses obligations.

#### **SANTÉ**

**Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) relative à la gestion et au recueil des données des défibrillateurs automatisés externes.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le transfert de propriété des DAE (défibrillateurs automatiques externes) communaux auprès du SDIS 06.  
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 25 et annonce la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 10 décembre à 18 heures 30.**

Biot, le 3 novembre 2015



Le Maire,

Guilaine DEBRAS  
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.